

Décision

Générale

colonial

Décision n° 815 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

n° 815

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
13 juillet 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une secours temporaire de trois mille francs (3.000 fr.) est accordé au titre de l'année 1960 à Mme Kadidja Hadi Egal, veuve du Milicien de 2° classe Mohamed Moussa, demeurant au quartier n° 3 Ce secours est payable en une seule fois sur bon de caisse et imputable sur le Budget local, exercice 1960.